

N°852

9 Juin 2022
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Métallurgie : la Convention collective tape dure

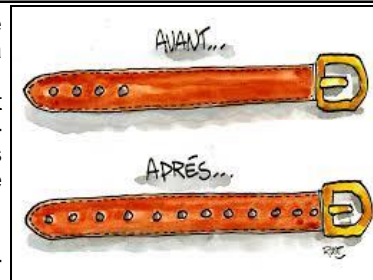
Dans la métallurgie, une Convention Collective Nationale a été signée le 7 février 2022 par le patronat dont l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), la CFDT, la CFE-CGC et FO.

La CGT n'a pas signé car son contenu supprime un nombre conséquent de conquits sociaux et il diminue les garanties collectives au niveau national. Le but de cette nouvelle convention est de donner aux entreprises des outils flexibles pour négocier comme elles l'entendent, dans la droite ligne des lois Macron.

Elle couvre différentes thématiques : rémunération, contrat de travail, temps de travail, protection sociale. Le changement fondamental concerne les classifications. Elles étaient auparavant en lien avec les qualifications du salarié, elles seront désormais attachées à l'emploi tenu dans un poste de travail. En cas de risque économique, un salarié pourrait ainsi voir la classification qu'il avait précédemment diminuer suite à un changement d'emploi dans l'entreprise. Dans cette situation, le salarié aurait donc le « choix » entre accepter l'emploi avec un salaire réduit et être licencié pour motif économique.

Avec cette nouvelle classification, les diplômes, les qualifications et l'expérience des salariés ne seront plus reconnus. Cela rend caduque le statut cadre.

La CGT porte depuis longtemps la revendication d'une convention collective nationale pour tous les salariés de la branche, qui harmoniserait par le haut leurs droits quel que soit leur lieu de travail, métier et secteur d'activité.



Branche Poste

La Poste, VRP à Santexpo

Le Groupe la Poste veut se diversifier dans la santé. Elle a donc fait le VRP multicartes à Santexpo en mai dernier. Le Groupe a sorti de sa manche sa filiale « la Banque Postale », 1er financier bancaire de l'hôpital public ; sa filiale « Chronopost Healthcare » spécialisée dans la logistique des produits fluides et secs ; sa filiale « Docapost », 1er opérateur de données de santé en France...

Le Groupe a surtout vendu sa force de frappe que sont les 75000 facteurs qui interviennent déjà dans les services à domicile. Apparemment, il faudrait que l'Hôpital se recentre sur son cœur d'activité. Le reste doit être externalisé au maximum. Mais où s'arrête le cœur d'activité des métiers de la santé ? Est-ce la vraie raison ? Ou est-ce plutôt l'optimisation financière d'un marché juteux qui est recherchée ?

Élections à DPD France

Le 1er tour des élections au CSE national de DPD France s'est tenu du 18 au 23 mai 2022. La CGT gagne en voix et en pourcentage. Vu l'augmentation du nombre d'électeurs et du taux de participation, toutes les organisations syndicales voient le nombre de leurs voix progresser de façon brute, mais c'est particulièrement le cas pour la CGT : - en Titulaires, de 83 à 156 voix (+87,50%), soit de 80 à 120 voix en 1er collège (+40 voix) et de 3 à 36 voix en 2ème collège (+33 voix) ; - en Suppléants de 60 à 140 voix (+133%), soit de 56 à 110 voix en 1er collège (+54 voix) et de 4 à 30 voix en 2ème collège (+26 voix).

En pourcentage, sur les listes Titulaires, au 1er tour de l'élection CSE, qui, rappelons-le, détermine la représentativité syndicale, la CGT progresse de 10,61% à 12,24%. C'est une confirmation de notre enracinement et une victoire pour toute la CGT.

Branche Télécoms

Le compte n'y est pas.

Pour les NAO à Téléperformance, l'ensemble des organisations syndicales a revendiqué une augmentation de salaire de 200 € pour tous (et le ticket restaurant à 10€).

Pour la Direction, les plus grosses augmentations concerneraient les cadres, creusant encore plus l'inégalité déjà flagrante. Cette « proposition » n'est qu'une tentative pour déstabiliser l'intersyndicale. La CGT a aussi refusé d'exclure les salariés Ex-Techcity des négociations, en rappelant qu'ils en avaient déjà été évincés en 2019 !

Téléperformance a une situation financière saine avec un CA 2021 de 7 milliards, un résultat de 557 millions et un dividende passé de 2.40 € à 3.30 €.

La CGT réclame donc une vraie reconnaissance financière vu l'évolution des métiers de Conseiller client et de Responsable d'Equipe.

Le radeau de la Méduse


A Orange, l'USC (Unité de service client) fête ses 1 an et les salariés se retrouvent de plus en plus en souffrance et en manque de reconnaissance. C'est le retour du flicage et de la pression par les chiffres et la poly compétence à outrance.

La baisse des effectifs est de 34% (sur 10 ans). Il y a seulement 1 départ remplacé sur 10. L'évolution des espaces de travail et les formations e-learning ont des impacts négatifs. Le télétravail et le TPS sont devenus des « échappatoires ». Les médecins du travail ont rendu un rapport alarmant.

Avec la CGT, exigeons une véritable répartition des richesses et les recrutements nécessaires, à parité Femmes/Hommes, afin de permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail et de garantir la réponse aux besoins des usagers.



FLASH CADRES

 Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT
Union Fédérale des Cadres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 30 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : ufc@cgt-fapt.fr



Échos

Grève de luxe

Les salariées de l'entreprise de maroquinerie de luxe Arco à Châtelleraut (sacs Vuitton) se mobilisent et obtiennent d'importantes augmentations de salaires.

Arco affiche plus de 73 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021 et ses salariées assurent presque la moitié du chiffre d'affaires du groupe.

Après les mobilisations de début d'année qui avaient permis d'obtenir 150 € bruts par mois ainsi que des primes, 550 grévistes, soutenus par la CGT, obtiennent 128 € bruts d'augmentation par mois, 100 € annuel pour l'aide au transport, 25% de majoration sur les heures de nuit, une journée rémunérée par an pour enfant malade.

Des augmentations de salaires qui contribueront aussi à une augmentation des cotisations pour le financement de la protection sociale (maladie, maternité, retraite, etc.).

Luttes

Changeons les règles !

Une femme sur deux souffre de règles douloureuses et 10% d'endométriose. Objets de moqueries sexistes et de honte, les règles sont largement utilisées pour dévaloriser les femmes.

Le 28 mai dernier, à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, la CGT a appelé à la mobilisation pour mettre fin aux jours de carence, améliorer la prise en charge médicale et agir ainsi sur la santé et le pouvoir d'achat des salarié-es contraintes de venir travailler malades.

Les femmes sont déjà exposées à la précarité et leurs salaires sont inférieurs de 28,7% en moyenne à ceux des hommes.

Pour une égalité professionnelle réelle, il est impératif qu'en France soit mise en place la gratuité des protections périodiques, que leur distribution en soit facilitée, que les jours de carence soient supprimés et que la santé menstruelle soit prise en compte.

Le combat des sans papiers

En Seine Maritime, des livreurs sans papiers d'une société sous-traitante d'Amazon se battent avec la CGT pour obtenir leur régularisation et une embauche. Ils demandent que leur soient payées les heures supplémentaires en retard et que le montant de leur salaire atteigne le minimum légal.

Le donneur d'ordre doit, par exemple, s'assurer que son sous-traitant respecte ses obligations sociales, ne paie pas ses salariés en dessous du salaire minimum ou ne dissimule pas une partie de leur travail.

Amazon refuse encore de reconnaître sa responsabilité envers ces travailleurs, mais a tout de même rayé Lumina Services de la liste de ses sous-traitants.

International

Négociation en vue

Dans la sidérurgie Allemande, le syndicat IG métal réclame 8,2% d'augmentation pour les salariés en sachant que l'inflation, atteint, en avril, 7,4%.

Les syndicats Allemand, eux aussi, ne comptent pas laisser les salariés porter seuls le fardeau de la hausse des prix.

Les entreprises ayant réussies à répercuter sur les consommateurs presque toutes les hausses de prix de l'énergie et des matières premières, les prix à la production du mois d'avril ont augmenté de 33,1% par rapport au mois précédent, soit la hausse la plus forte depuis 1949.

L'inflation n'étant plus limitée à l'énergie et aux produits alimentaires, il ne fait aucun doute que comme en France, des revendications salariales plus élevées se manifesteront si l'inflation reste aussi élevée.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Hausses de salaires !

C'est en mars dernier que la ministre alors chargée de la fonction publique, Amélie de Montchalin, avait promis une mesure générale « avant l'été ». Un geste justifié par l'inflation « forte et durable ».

Le 11 mai, une fois le président de la République réélu, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a confirmé que le dégel du point d'indice ferait partie du projet de loi « pouvoir d'achat ».

C'est un revirement. Cet outil, qui sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires, n'a pas été revalorisé depuis 2010.

De fait, une fois la promesse faite et réitérée, tout reste à écrire.

Selon l'Insee, de 2009 à 2019, les salaires des agents publics ont diminué de 0,7% sur la période, quand ceux du privé ont augmenté de 4,8%.

Luttes

Bureau d'embauche

335 dossiers de candidature ont été remis en délégation à la direction RH de la ville de Paris. Cela fait suite à la tenue d'un bureau d'embauche organisé par la CGT.

Car quand la CGT réclame le comblement de 2 000 postes vacants, la direction répond qu'elle manque de candidats. Preuve est faite que le chômage n'est pas choisi.

Traverser la rue ne suffit parfois pas. Il est nécessaire d'accompagner les personnes en recherche d'emploi.

Cette démarche, qui se veut, non seulement solidaire mais aussi politique, tord le coup aux discours gouvernemental qui fait des précaires les responsables de la précarité.

Parce que la CGT défend un service public de qualité pour tous, il doit être doté de personnel, de moyens et d'équipements en nombre suffisant.

Non à l'ouverture à la concurrence !

Les salariés du réseau de surface (Bus et tramways), puis des RER A et B, se sont mobilisés pour refuser les premiers pas de la direction de la RATP vers l'ouverture à la concurrence.

Dégradation des conditions de travail, sous effectifs et refus du dialogue social sont au programme pour une scandaleuse rémunération du temps de travail supplémentaire, 10 € bruts de l'heure – moins que le SMIC horaire !

La concurrence n'est pas encore présente, prévue dès 2025 pour les réseaux de surface, que la direction tire déjà les droits des salariés vers le bas.

La CGT est à l'offensive avec les autres organisations représentatives pour une poursuite et un durcissement de la mobilisation, déjà très suivie : 70% de grévistes en moyenne.

Égalité

Le mois des fiertés.

Le mois de juin est le mois des fiertés dans la lutte contre les LGBTphobies.

Le monde du travail demeure un important lieu de discrimination à l'égard des personnes LGBT. Près d'une personne LGBT sur deux a été discriminée dans le cadre du travail, 87% ont ressenti au moins une fois l'homophobie au travail.

La responsabilité des employeurs est d'assurer la santé et la sécurité physique et mentale des travailleurs et ont l'obligation de prohiber les actes discriminatoires.

La CGT FAPT défend l'égalité des droits pour tous, revendique la mise en œuvre de réels moyens sur le terrain, et appelle toutes et tous à participer massivement aux marches des fiertés organisées partout en France.